



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Archives nationales

Question écrite n° 31802

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut \* appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation dans laquelle se trouve actuellement les Archives nationales. En effet, depuis les années 1970, et pour des raisons évidentes de saturation des locaux des archives nationales, une première phase de délocalisation a été entreprise et les archives postérieures à 1958 sont depuis stockées à Fontainebleau. Cependant, ce centre des archives contemporaines arrive lui aussi à saturation, nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment afin d'assurer la sauvegarde de notre patrimoine historique dans des conditions optimales. Il semblerait qu'un projet concernant le site de la Plaine de France ait été proposé et recueille l'assentiment général. Aussi et compte tenu de l'urgence, il lui demande, le cas échéant, d'officialiser le choix du site destiné à accueillir les Archives nationales, et de lui faire part du calendrier de réalisation et de l'accompagnement budgétaire qu'il envisage pour ce grand projet.

### Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31802

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 janvier 2004, page 205

**Réponse publiée le** : 20 avril 2004, page 3057